Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 26 octobre 2026 à 20h30
Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. W. FERGUSON, Président

Mmes M. BARRAS CAVE, G. BISSON (suppléante, remplace N. EGLOFF), M. GAUTROT, V. KUSTER, K. LEGER-WALRAVENS, C. SEVERIN-FORFAIT, Conseillères municipales

MM. F. BARRO, L. BUCHS (suppléant, remplace Mme A. BATARDON), S. De WECK (suppléant, remplace A. BERNEY), J.-E. GAUTROT, B. HIRSCHEL, J. JOUSSON, A. DE KALBERMATTEN, S. KAPANCI, Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX, F. SCHOCH, R. SCHWOK, P. SUDRE et C. ZURN, Conseillers municipaux

Sont excusés : Mmes A. BATARDON, S. BERNHEIM-von ROTH, M. CHERBULIEZ, N. EGLOFF, A. RICO-MARTIN, Conseillères municipales
Mme A. TAGLIABUE, Maire et Présidente
MM. A. BERNEY, F. TABOADA, Conseillers municipaux

Y assistent : M. J.-M. MARTIN, Vice-Président
M. C. ROBERT, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale

Mme S. CHAPOU, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Propositions du Conseil administratif.
   a) Projet de budget et plan des investissements 2027 (prop. n° 26.20).
   b) Amortissement complémentaire 2026 (prop. 26.21).

Le président ouvre la séance.

1. Propositions du Conseil administratif.

a) Projet de budget et plan des investissements 2027 (prop. n° 26.20)

M. MARTIN entre directement dans le vif du sujet avec la présentation du projet de budget 2027. Cette présentation est quelque peu atypique, puisqu'elle se déroule dans le cadre d'une séance extraordinaire du Conseil municipal et à une heure inhabituelle. Il présente les grandes lignes de la proposition de budget qui a été retravaillée pour les raisons exprimées lors du Conseil municipal du 13 octobre dernier. L'exposé des motifs présente les considérations externes et internes qui motivent cette proposition de budget 2027, mais il se doit d'indiquer que le Conseil administratif a sérieusement pris en compte l'évolution à venir des charges liées aux investissements importants dans les infrastructures communales, ainsi que l'incidence des mécanismes péréquatifs sur l'évolution de l'indice de capacité financière de Veyrier. Ce dernier a une influence importante sur la part privilégiée, puisque 75% des personnes physiques imposées sur la commune sont au régime part privilégiée. Cela signifie qu'elles sont domiciliées sur le territoire communal, mais travaillent en dehors de celui-ci. Il présente quelques éléments non-exhaustifs. Au niveau externe, la loi sur la répartition du financement de la péréquation financière intercantonale n'a pas été intégrée au budget, bien qu'elle soit portée au projet de budget du canton. Cette loi aurait une incidence de CHF 2'260'000 de charges supplémentaires pour la commune, si elle était votée par le Parlement. Au niveau interne, le budget proposé présente un excédent de charges limité à la dérogation RFFA, 2027 étant la dernière année offrant cette possibilité. Le taux de centime additionnel communal a été augmenté d'une unité, passant de 37 à 38. Un montant de CHF 650'000 de recettes fiscales, non inclus dans les estimations des revenus fiscaux fournis par l'AFC, a été ajouté au budget pour prendre en compte les nouveaux habitants des Grands Esserts au 31 décembre 2026. Ce budget 2027 ne tient plus compte des charges directement liées à la mise en service du bâtiment communal aux Grands Esserts, car il ne pourra pas être mis en service en 2027. Ces charges, qui s'élèvent à CHF 2'150'000 par année et qui entreront dans le budget des années à venir, concernaient principalement des amortissements et des postes de nouveaux collaborateurs. Les charges du personnel sont ajustées pour tenir compte des mécanismes salariaux. Il est aussi proposé de fixer l'indexation au coût de la vie avec un maximum de 0,7%. Un léger renforcement de l'administration communale est prévu, après un arbitrage serré souhaité par le Conseil administratif. Les subventions aux associations communales ont été maintenues aux niveaux de 2026 ou légèrement augmentées si cela était dûment justifié. Afin de présenter cette version définitive compatible avec la dérogation RFFA, le Conseil administratif a mis en place trois options : le retrait de deux charges inscrites au budget de fonctionnement pour les diriger vers des crédits d'investissement en 2027 ou 2028, l'introduction au budget de l'impact d'un amortissement extraordinaire, qui fait l'objet du deuxième point à l'ordre du jour de ce soir. Finalement, sur le volet des estimations fiscales et des correctifs 2027, le Conseil administratif a décidé d'intégrer une valorisation supplémentaire de 2%. L'excédent de charges s'établit donc à CHF 532'000. Globalement, le Conseil administratif se doit d'anticiper l'impact, à moyen terme, des charges croissantes liées aux nouvelles infrastructures en cours de réalisation et aux transferts financiers induits par le canton. Le plan financier quadriennal que le service des finances établit chaque année permet de simuler l'évolution des charges de fonctionnement et des revenus sur quatre ans roulants.

C’est un instrument qui donne, dans les grandes lignes, une vue sur la capacité d’autofinancement de la commune et montre si cette capacité est suffisante. Les projections mettent en évidence un risque de déficit structurel qui doit être partagé avec ce Conseil. Dans les leviers d’actions internes dont le Conseil administratif dispose, il y a, pour les charges, les arbitrages budgétaires entre les différents services communaux et le report d’investissements, ceci afin de réduire les coûts de fonctionnement. Pour les revenus, il y a la fiscalité communale. Néanmoins, le Conseil administratif doit aussi intégrer les variables externes dictées par le canton, comme la péréquation intercommunale et le report de charges. Il rappelle que le montant de la péréquation intercommunale que Veyrier reçoit est en baisse de CHF 1’200’000 entre 2026 et 2027. Le changement de cap annoncé par le Conseil d’Etat dans son projet de budget 2027 incite d’autant plus les autorités exécutives communales à cette anticipation. Le plan financier quadriennal du canton prévoit un transfert de charges sur les communes passant de CHF 134’000’000 en 2027 à CHF 285’000’000 en 2030, élevant le montant de ces seuls transferts à plus de CHF 5’000’000 de charges qui devront être intégrés dans le budget communal 2030. Ces éléments montrent que, même si Veyrier engrangera de nouvelles recettes fiscales avec l’arrivée de nouveaux habitants, le risque de déficit structurel est bien présent. Les arbitrages pour les charges se feront, mais la fiscalité communale restera un vecteur d’adaptation, probablement dès le budget 2028. Sur la base de ces éléments et de ceux qui seront partagés en commission, le Conseil administratif soumet ce projet de budget 2027 pour examen et approbation.

M. MONNAT indique que le groupe PLR a pris connaissance de la nouvelle mouture du budget 2027 et salue les efforts consentis par le Conseil administratif pour présenter un budget qui respecte le déficit maximal autorisé. Toutefois, ils ne cacheront pas qu’ils auraient préféré éviter l'augmentation du centime additionnel. Or, comme chacun le sait, il est aussi difficile de faire entrer un carré dans un rond que d'absorber une explosion des charges sans toucher aux recettes. Face à l'envolée des coûts, notamment ceux des groupements supra-communaux, l'exercice relevait davantage de la mission impossible que de la simple gymnastique budgétaire. Si la baisse du centime additionnel décidée en 2024 faisait pleinement sens — et aurait même dû intervenir quelques années plus tôt — l'augmentation proposée aujourd'hui leur paraît malheureusement être une mesure cohérente au regard de l'évolution des charges auxquelles la commune doit faire face. Cela étant, ils seront particulièrement attentifs à toute nouvelle augmentation des dépenses. S'il n'est pas question, aujourd’hui, de remettre en cause les aides, les prestations ou les subventions qui font la qualité de vie de notre commune, il leur paraît difficile de demander un effort supplémentaire aux contribuables, si cet effort n'est pas partagé par l'ensemble des acteurs publics bénéficiant des ressources communales. Dans l'analyse des principaux postes budgétaires, un élément saute aux yeux : l'évolution de la contribution communale au groupement intercommunal pour l’animation parascolaire. Année après année, les coûts augmentent à un rythme sans commune mesure avec l'évolution du nombre d'enfants à Veyrier. Le GIAP ressemble de plus en plus à un organisme qui a perdu la maîtrise de ses coûts et dont la structure administrative semble croître plus vite que ses prestations. Ils savent que le Conseil administratif a demandé des explications. C'est légitime. Néanmoins, ils estiment que les réponses obtenues jusqu'à présent restent largement insuffisantes et il faudra peut-être envisager d'autres modèles. Plusieurs communes ont choisi de municipaliser ces prestations. Cela ne garantira pas forcément des économies, mais il sera possible

d'exercer un véritable contrôle sur les coûts, plutôt que de recevoir une facture toujours plus salée, accompagnée d'un sourire poli. La Suisse doit une grande partie de sa prospérité à une qualité devenue rare : la prévisibilité. Les règles sont connues, les collectivités peuvent planifier et les acteurs économiques se projeter. À Genève, malheureusement, cette vertu semble perdre de sa valeur. Alors que la plupart des budgets communaux sont aujourd'hui en discussion ou déjà finalisés, le Canton envisage de faire participer les communes au financement de la péréquation intercantonale dès 2027. En d'autres termes, les communes seraient mises devant le fait accompli, alors même qu'elles ont déjà arrêté leurs prévisions financières. Cette manière de procéder est difficilement acceptable. Elle témoigne d'un manque de considération certain pour les communes qui, contrairement au canton, n'ont personne à qui transmettre la facture lorsqu'elles sont confrontées à une dépense imprévue. Si le canton de Genève contribue à la péréquation intercantonale, c'est parce qu'il demeure l'un des cantons les plus riches de Suisse. Que cette contribution devienne problématique malgré cette richesse devrait davantage interroger sa gestion financière que les finances des communes. Si les communes doivent désormais participer aux charges de la péréquation intercantonale, il serait alors logique qu'elles participent également aux bénéfices exceptionnels lorsque ceux-ci existent, notamment aux distributions de la BNS. Mais la péréquation intercantonale n'est visiblement que le premier épisode. On évoque déjà une participation communale au financement des TPG pour 2028. Voici donc le Grand Conseil dans toute sa générosité : il décide d'offrir des avantages tarifaires à certains usagers, puis transmet une partie de la facture aux communes. Ce n'est pas vraiment de la gratuité ; c'est simplement un changement du nom figurant sur l'addition. Car, en matière de finances publiques comme dans un restaurant, lorsqu'on vous assure que le repas est offert, il vaut toujours la peine de vérifier qui paie finalement l'addition. La majorité des économies annoncées par le canton reposent aujourd'hui sur des reports de charges vers les communes. Il faut reconnaître que c'est une conception assez particulière du courage politique : annoncer des économies chez soi en envoyant la facture chez le voisin. Enfin, difficile de ne pas relever qu'on nous présente un budget cantonal qualifié d'austère qui prévoit, en parallèle, la création de 364 nouveaux postes. Cela représente l'équivalent d'une belle PME genevoise. Chacun appréciera la définition cantonale de la rigueur budgétaire. Pour le groupe PLR, les finances publiques doivent rester fondées sur trois principes simples : la responsabilité, la transparence et la maîtrise des dépenses. Les contribuables sont prêts à fournir des efforts lorsqu'ils comprennent leur utilité. En retour, ils sont en droit d'attendre que chaque franc public soit dépensé avec le même sérieux que celui qu'ils appliquent à leur propre budget.

M. MÜLLER déclare qu'alors que la commune semblait être sur la bonne voie pour résorber entièrement les déficits permis par la RFFA, voici qu'elle reçoit la mauvaise nouvelle du canton concernant les prévisions fiscales 2027. Le groupe Le Centre est, bien entendu, très déçu des correctifs apportés à cette nouvelle version du budget 2027. Ainsi, d'un excédent de charges de CHF 110'000, le budget passe à un excédent de charges de CHF 530'000. Ils saluent les efforts entrepris par le Conseil administratif pour ne pas creuser encore plus ce déficit. Pourtant, il faut être clair. Avec le budget 2028, il faudra trouver CHF 500'000 d'économie supplémentaire ou augmenter à nouveau le centime additionnel, cela uniquement pour compenser le couac du canton. Dans l'ensemble, ce budget 2027 trouve leur approbation : l'augmentation des charges — là où l'administration communale a encore un pouvoir discrétionnaire — semblent être contenue, les subventions aux associations sont maintenues et l'augmentation

des charges de personnel avec l'ouverture de deux postes semble acceptable, d'autant plus que le Conseil municipal demande de plus en plus d'analyses, d'études et diverses autres tâches à l'administration communale. Dans ce contexte, l'augmentation du centime additionnel leur paraît proportionnée. Ils proposent l'entrée en matière et le renvoi dans toutes les commissions.

M. SCHOCH indique que le groupe Veyrier-Ensemble remercie le Conseil administratif ainsi que l'administration communale pour les documents transmis pour l'étude du projet de budget 2027 et pour le plan des investissements. Comme à l'accoutumée, la présentation de ces documents est toujours complète et claire. Ils ne désirent pas ici entamer le débat sur les propositions qui sont soumises et préfèrent les discussions plus approfondies qui auront lieu dans les commissions. Néanmoins, ce budget démontre que cette année et les années à venir s'annoncent plus difficiles, compliquées et incertaines, notamment en raison des charges de transferts qui ne cessent de progresser, de l'augmentation des charges transférées par le canton aux communes et de l'augmentation des amortissements sur les emprunts qui seront réalisés par la commune pour assurer le développement de ses infrastructures et répondre à l'augmentation de la population veyrite. Il sera donc indispensable de faire preuve de prudence et d'anticipation, tout en préservant les soutiens aux associations et en se donnant les moyens de mener à bien les missions. Ils savent le Conseil administratif capable de cela, car il a su le démontrer à maintes reprises. Ils entrent en matière et renvoient le projet de budget ainsi que le plan des investissements 2027 dans l'ensemble des commissions.

M. GAUTROT annonce que le groupe LJS-Vert'libéraux partage les préoccupations des intervenants précédents concernant la situation budgétaire de la commune. Ils soulignent également le coût élevé, pour la commune, du financement des infrastructures et du fonctionnement du quartier des Grands Esserts. Si le Conseil municipal devait se prononcer sur une nouvelle densification en zone 3 de développement, chacun doit avoir conscience qu'elle nécessiterait une réduction des prestations ou une hausse significative du centime additionnel. Aucune de ces deux options n'est souhaitable. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commissions.

M. MESOT indique qu'il est plus facile d'être conseiller municipal que conseiller administratif quand vient le temps d'établir le budget. Voilà plusieurs années que le Conseil administratif annonce des difficultés à venir, tandis qu'un groupe politique demande la baisse du centime additionnel. Il rappelle la baisse du centime additionnel instaurée en 2024. Les conséquences de cette décision se font sentir aujourd'hui à travers un manque à gagner au niveau de la péréquation financière. Si gouverner, c'est prévoir, alors le Conseil administratif devrait augmenter le centime additionnel de deux unités. Certes, l'augmentation d'un centime représente le compromis sur lequel les groupes politiques se sont accordés, mais le groupe Socialistes-Vert·e·s demande une augmentation de deux unités du centime additionnel, afin de prévoir les difficultés des années à venir. Ils remercient le Conseil administratif pour sa communication claire et pour le travail réalisé afin de ne pas toucher aux prestations. Certains demandent des baisses d'impôts, mais ils rappellent que la richesse est en augmentation sur le territoire communal. Ainsi, ils entrent en matière, mais demandent une augmentation du centime additionnel de deux unités au lieu d'une.

M. SUDRE souhaite compléter l'intervention de M. MESOT et se joindre à ses remerciements. L'an passé, la commission Energie et environnement n'avait reçu aucune ligne budgétaire à analyser. Il s'en était offusqué et promesse avait été faite de régler ce problème avec le budget 2026. Cette promesse a été tenue et il souhaite remercier chaleureusement l'exécutif pour cela. Ces remerciements viennent malheureusement avec un bémol. Le montant que la commission va discuter est symbolique pour ne pas dire anecdotique. Il s'élève à CHF 2'200'000, soit moins de 5% du budget. Il espère que ce pourcentage n'est pas représentatif de leur intérêt pour l'énergie et l'environnement. Il s'agit en effet des déchets. Si cela ne doit pas être considéré comme une humiliation — ce sont des dépenses importantes — c'est peut-être de l'humour noir. Bien d'autres domaines du budget relèvent pourtant de l'énergie et de l'environnement, comme le chauffage, les carburants, l'électricité, les chaufferies, l'éclairage, l'entretien des parcs et la protection de l'environnement. S'il est trop tard pour faire ces ajustements, il espère vivement qu'ils pourront être pris en compte avec le budget 2028. Il voudrait, pour conclure, renouveler ses remerciements et son appréciation pour la promesse faite en 2025 et tenue en 2026.

L'entrée en matière est acceptée par 21 oui et 1 abstention.

Le renvoi dans les différentes commissions est accepté par 21 oui et 1 abstention.

b) Amortissement complémentaire 2026 (prop. 26.21).

M. MARTIN déclare que, comme le permet le plan comptable MCH2, le Conseil administratif propose d'amortir, sur l'exercice 2026, un montant de CHF 925'000, diminuant ainsi les charges de près de CHF 93'000. Ce montant est inclus dans le projet de budget 2027. Cette demande doit faire l'objet d'une délibération spécifique, puisque ces amortissements extraordinaires doivent être présentés distinctement dans le compte de résultat. Cette proposition provient d'une analyse du suivi budgétaire 2026 qui, au regard des éléments connus à fin septembre 2026, permet à la commune d'augmenter comptablement les charges de fonctionnement par cette charge extraordinaire. Différents éléments liés aux charges 2026, comme les charges d'intérêt de la dette, sont sensiblement plus faibles que ceux du budget voté en novembre 2025. Cela s'explique principalement par des décalages dans le temps. Il rappelle aussi que ces amortissements ne peuvent être comptabilisés que partiellement dans les comptes 2026 en fonction de l'atterrissage des comptes 2026. Ce dernier sera connu en début d'année prochaine. Or, grâce à la méthodologie mise en place pour le suivi budgétaire des différents services communaux, cet amortissement extraordinaire sera certainement comptabilisé en totalité sur l'exercice 2026.

M. MÜLLER indique que l'éternelle question sémantique est la suivante : dit-on amortissements complémentaires, extraordinaires ou supplémentaires ? En fin de compte, seul le résultat compte. Il s'agit là d'une diminution de charges du budget 2027 de CHF 93'000. C'est toujours bon à prendre, par les temps qui courent. Le groupe Le Centre propose donc l'entrée en matière et le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 22 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 22 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 22 oui.

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire générale	La secrétaire du Conseil municipal	Le président du Conseil municipal
Pascale Lipawsky	Céline Severin-Forfait	William Ferguson